



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [autorisation@ecrins-panational.fr](mailto:autorisation@ecrins-panational.fr)

<b>Demandeur</b> (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
<b>Aéronef</b> (type couleur immatriculation)	F Hbfi blanc/rouge	
<b>Bénéficiaire</b> (nom + téléphone)	refuge haut romanche+veneon	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
04 07 2019	arsine	aigle+ adele planchard	3			2 aigle 1 adp
04 07 2019	berarde	pilatte temple ecrins	4			pilatte 3 temple ecrin 1
04 07 2019	berarde	chateret sorreiller	4		1	chateret 1 sorreiller 3 + 1 rotation ouvriers
04 07 2019	st christophe	lavey selle	5		2	lavey 4 charge 1 personnel selle 3charges 1 rotation ouvriers

### Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation  accordée  refusée

N°  / 2019

Suivi par :

à Gap, le  / 2019

Le Directeur,

  
Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

*Copie sector / Briançonnais / Valloise*  
*Pierre COMMENVILLE*